

Cherves-Richemont

Le Lien Municipal



*La fontaine de la Roche
retrouve sa source*



///////// Infos citoyen	P. 2	/////////
///////// Animations	P. 10	/////////
///////// Patrimoine Local	P. 11	/////////

• pages 2 à 9

Infos citoyens

• page 10

Animations

• page 11

Patrimoine naturel communal

• page 12

Etat civil - Numéros utiles

**Journal municipal d'informations
de la commune
de Cherves-Richemont****Directeur de la publication**

Alain RIFFAUD

Rédaction – Composition

Christiane JAULIN

Francis PAUMERO

Céline CLERFEUILLE

Michèle DEPOUTOT

Bruno LANAUD

Françoise VAN RAEPENBUSCH

Véronique TOFFANO

Pierre BARRETEAU

Chrystel RIGALLAUD

Crédit photos

Municipalité de Cherves-Richemont

Pierre BARRETEAU

Bruno LANAUD

Jean-Pierre LAMBERT

Maquette et impression

Imprimerie Cognaçaise

14, impasse Lazare Carnot

16100 COGNAC

Tél. 05 45 32 09 68

E-mail : aurore@adic-lesateliers.com

MAIRIE

COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT

2 Place du Champ de Foire

CS 20009 CHERVES RICHEMONT

16121 COGNAC CEDEX

16370 CHERVES-RICHEMONT

Tél : 05 45 83 25 69

Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

La rentrée scolaire 2018 – 2019

A l'école primaire Paul Garandeau, ce sont 122 élèves qui ont fait leur rentrée le lundi 3 septembre avec pour enseignants : Fabienne Lagarde qui assure le poste de directrice et la classe de CM2, avec, au titre de décharge, le lundi seulement, Elodie Orgé. Patricia Beunel, Céline Clerfeuille et Valérie Quéguiner ont été rejointes par Corinne Ruiz et Stéphane Peyronnet. Ce dernier revient à l'école de Cherves-Richemont après six ans d'affectation à Cognac. Corinne Ruiz et Stéphane Peyronnet ont en charge la classe de CP dédoublée. Vincent Mallia qui fait partie de la brigade des remplaçants du territoire est rattaché à l'école.



Côté équipement et travaux. Après la mise en place d'une classe numérique rurale en 2011, l'installation de prises RJ 45 et d'une baie de distribution, un nouvel équipement sera opérationnel dans les prochaines semaines. En effet, trois classes seront équipées de vidéo projecteurs et d'un ordinateur pour le maître, les autres classes seront équipées ultérieurement. Des tableaux blancs seront installés dans toutes les classes.

Les services techniques ont procédé à des travaux au cours de l'été, notamment pour la création d'une 6ème classe pour faire suite à l'action gouvernementale de dédoubler les classes de CP. Cette 6ème classe a été aménagée dans la salle de garderie. De ce fait, la garderie a été transférée dans la salle des professeurs et cette dernière se trouve à présent dans l'aile gauche de l'école.

A la maternelle Jean-Marie Weber, 65 élèves y ont fait leur rentrée. L'équipe se compose des enseignants : Christine Brechoteau, Delphine Briteau, Stéphane Jourde et Virginie Terrones qui assure également la direction ; ainsi que trois ATSEM : Cécile Michaud, Viviane Ramnoux et Véronique Pointreau.

L'école a également fait l'objet de petits travaux durant la période des vacances.

A l'école Sainte Eustelle, 118 élèves ont fait leur rentrée répartis en 5 classes de la maternelle au CM2. L'école est dirigée par Anne Locard qui a en charge une classe à double niveau avec des CE2 et CM1. Pour assurer sa décharge, elle est suppléée le lundi et mardi par Laëtitia Fresneau. Frédéric Neveur a en charge la classe de maternelle avec 27 élèves. Aurélie Bris a la charge de 16 CE1 et 5 CE2. Hélène Didier et Nathalie Blanchet nouvellement affectées ont en charge respectivement les grandes sections et CP, et les élèves de CM1 et CM2.

Estelle Reignier, institutrice spécialisée, est affectée à Sainte Eustelle mais servira plusieurs écoles pour accompagner les élèves en difficulté. Benjamin Aubert, en apprentissage du BP JEPS, est chargé de la partie sports le vendredi toute la journée.

Nouveau créneau horaire pour l'accueil de loisirs « la P'tite Pomme »

La commune, comme beaucoup en France (85%), est repassée aux quatre jours d'école depuis la rentrée du 3 septembre. Le conseil municipal a décidé l'ouverture de l'accueil « La P'tite Pomme » le mercredi, de 7 heures 30 à 18 heures 30.

L'agrément reste identique, à savoir 24 enfants de 3 à 5 ans et 24 pour la tranche de 6 à 11 ans.

Au titre des projets, il est prévu une sortie à la médiathèque une fois par mois pour les Petits avec Nolwenn qui a participé à l'encadrement de l'accueil l'année passée. Des sorties, une fois par mois dans la mesure du possible, en fonction du budget alloué, car la partie transport est une lourde charge dans la facture finale. Mercredi 12 septembre, c'était la visite de Saint-Simon et la balade sur la Charente en gabare.

Mercredi 19 septembre, se sont déroulées les vendanges sur la commune. Les enfants se sont rendus à la distillerie de la Salle, route de la Garnerie, pour cueillir des raisins et, de retour à l'accueil de loisirs, ils ont fait du jus de raisin qu'ils ont pu déguster en famille.



Reprise de concessions abandonnées

Le procès-verbal de reprise de concessions à l'abandon a été établi le 11 avril 2017 au regard des 3 critères cumulatifs exigés par la loi :

- Avoir plus de 30 ans d'existence
- La dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans
- Être à l'état d'abandon.

Devant chaque concession répertoriée à l'état d'abandon, un panneau a été déposé afin d'en informer les personnes. Nous manquons encore d'information pour certaines concessions. Si vous êtes ayants-droits ou si vous détenez des informations pouvant aider à établir un contact avec les familles, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

L'ayant droit a 3 ans à partir du 11 avril 2017, et donc jusqu'au 11 avril 2020 pour se faire connaître.

Au-delà de cette date, la commune procédera à l'exhumation et à l'enlèvement des monuments. La parcelle appartiendra alors à la commune et sera réputée éligible à la vente.

Il ne reste que quelques mois avant l'échéance du 11 avril 2020 et le temps passe vite...



Participation citoyenne : de nouveaux panneaux ont fleuri cet été à l'entrée de notre commune.

Pourquoi ? Cette opération de « Participation Citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre entourage.

Ce dispositif encourage la population à être vigilante et solidaire. Des référents se sont manifestés pour être en lien avec les forces de l'ordre, si quelque chose de suspect est constaté.

Le Rôle de chacun est bien défini :

Le Maire a pour action la mise en œuvre, l'animation et le suivi du dispositif. Les habitants exercent une surveillance mutuelle des habitations en l'absence des occupants, le ramassage du courrier, le signalement aux forces de l'ordre ou aux référents connus pour des faits suspects (rôdeurs, démarcheurs...).

La gendarmerie veille à la sécurité, par des patrouilles et fait respecter l'ordre. L'objectif est de se sentir en sécurité, rassurer les citoyens et dissuader les délinquants potentiels.

Etre un voisin vigilant est un acte de citoyenneté.



Nouveau service de transport pour les plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite

Le service de **transport à la demande** de Grand Cognac est un service réservé aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite.

Fonctionnement : trois jours par semaine, sur la desserte de Cognac/Chateaubernard, un véhicule vient vous chercher à votre domicile pour vous amener au centre bourg souhaité (réserver la veille avant 17h00 au 0800 881 691 (numéro vert gratuit). Arrivée en centre bourg entre 9h00 et 10h30 et départ entre 10h30 et 12h00. L'après-midi, arrivée entre 14h00 et 15h30 et départ entre 15h30 et 17h00.

Exemple : Départ de Cherves à 8h45, arrivée à Cognac ou Chateaubernard à 9h00 ; départ entre 10h30 et 12h00 pour un retour à Cherves à 12h15, le lundi, jeudi ou samedi.

Tarifs : 1 voyage : 2 € - carnet 10 voyages : 20 €. le règlement s'effectue soit à bord du véhicule pour un voyage, soit à l'agence place Gambetta à Cognac pour un carnet.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Préparer l'avenir

Comme vous le savez, une nouvelle étude du Plan Local d'Urbanisme au niveau de la communauté d'agglomération est en route. 2022 peut sembler loin mais c'est déjà demain, et l'une des orientations du futur PLUI est de préserver au maximum les zones agricoles et naturelles tout en revalorisant le « déjà bâti ». Cela sous-entend que certaines parcelles aujourd'hui constructibles, ne le seront peut-être plus demain. Aussi, et dans la mesure de vos possibilités, nous vous encourageons à mettre sur pied vos projets en attente (construction ou vente de terrain à construire). Il serait dommage de voir la valeur d'une parcelle s'effondrer ou de ne pas pouvoir « demain » réaliser une construction sur un terrain constructible aujourd'hui.

Départ en retraite pour Philippe Mandin, agent des services techniques

Le 1^{er} octobre 2018, Philippe Mandin a fait valoir ses droits à la retraite. Au service de la commune depuis le 1^{er} Mai 1984, Philippe a assuré des fonctions variées en qualité d'agent auprès des services techniques : garde champêtre, chauffeur du bus scolaire, cimetière, ainsi que chargé des travaux de plomberie. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Un nouveau curé à Cherves

Dimanche 14 octobre, le Père François-Réginald Desplanques a été installé de façon officielle comme nouveau responsable du secteur pastoral Notre Dame des Borderies, qui recouvre 6 communes. Il remplace comme curé de cet ensemble le Père Cléophas-Bakhita Karka qui vient de repartir au Togo pour exercer de nouvelles responsabilités.



Une nouvelle tête à la médiathèque

Suite au départ de Rachel Fortunato vers de nouveaux horizons en région bordelaise, Nolwenn Pingaud a rejoint Chantal à la Médiathèque depuis le début juillet 2018.

Depuis novembre 2017, Nolwenn a mis le pied à l'étrier le mardi en complément de Rachel : passage de relais qui lui a permis de trouver tout naturellement sa place. Elle organise d'ores et déjà les temps de rencontre avec la jeunesse (Bouts d'choux, jeunes de l'IME...), a mis en place une rencontre mensuelle avec les petits de l'accueil de loisirs du mercredi.

Cette année, tous les lundis, elle suit une formation à Limoges pour préparer le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque. Nous lui souhaitons une pleine réussite.



Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre (déménagement, 18 ans au cours de l'année, 1^{ère} inscription). Pour cela, vous devez vous présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité récente, d'un justificatif de domicile récent (facture, avis d'imposition, bail, titre de propriété) et de votre ancienne carte d'électeur si vous en possédez une.

Inscription en ligne : utilisez le télé-service en vous connectant sur service-public.fr et joignez la version numérisée des documents à fournir.

A noter qu'en 2019, les élections européennes permettront d'élire les députés du Parlement Européen.

Enquête sur les conditions de travail



L'INSEE, en partenariat avec la DARES, réalise entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019 une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques foyers seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Vous avez eu 16 ans... pensez au recensement militaire

L'attestation de recensement militaire permet de s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Démarche à suivre : un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille.

S'il est titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum, il peut demander à être exempté de la JDC en fournissant dès le recensement une photocopie de sa carte. S'il est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, il peut également demander à être exempté de la JDC dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.

Délivrance de l'attestation : à la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet : soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel et il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire, soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

En cas de perte ou de vol, une attestation de situation administrative lui sera adressée par le Centre du Service National de Poitiers (Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX).

Changement de situation : après son recensement et jusqu'à son 25^{ème} anniversaire, il a l'obligation de déclarer à son CSN tout changement de situation le concernant (déménagement, évolution professionnelle, mariage...).



Stop aux incivilités

Le milieu rural est à protéger au même titre que le milieu urbain où les incivilités font l'objet de contravention de deuxième classe.

Dans notre commune, la mairie lutte contre les dépôts sauvages d'ordures abandonnées tant par des particuliers que par des entreprises. Chaque semaine, les services techniques les ramassent, notamment au pied des containers à verre, mais pas seulement..., qu'ils doivent ensuite trier avant un apport aux déchetteries. La commune est alors facturée à la tonne, **alors que le dépôt en déchetterie est gratuit pour les particuliers.**

Est-ce normal de trouver ces sacs en bordure de bois, sur le chemin blanc qui relie la route de chez Papion à la RD 85 aux Buissonnettes ?



Méfiez-vous du démarchage à domicile

Nous vous en avons déjà parlé, mais nous ne vous le redirons jamais assez... Restez vigilants !

A savoir pour ne pas se laisser abuser.

L'activité de « Porte à Porte » s'intensifie. Nous sommes de plus en plus sollicités par la vente ou le démarchage à domicile et nous pouvons nous trouver en situation de vulnérabilité.

Cette activité est réglementée et encadrée par la mise en place d'un arrêté, obligeant au préalable les démarcheurs à s'inscrire en Mairie et à fournir tous les renseignements par le biais d'un formulaire de déclaration de démarchage.

Aussi, toutes sociétés, entreprises individuelles, artisanales ou associations doivent s'identifier auprès de la Mairie avant toute prospection.

Afin de limiter tout abus, il est fortement conseillé aux habitants de demander la carte professionnelle et le justificatif de passage en Mairie avant d'engager tout échange avec le démarcheur.

Ne pas s'engager trop rapidement et ne rien signer, ni remettre aucune somme d'argent.

En cas de doute, vous pouvez contacter la gendarmerie.



Le permis de détenir un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (chien dit dangereux) est à demander en mairie

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux.

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent être titulaires depuis le 31 décembre 2009 d'un « permis de détenir » un chien dangereux nécessitant une évaluation comportementale du chien.

Le permis est délivré par arrêté municipal. Il est gratuit et n'a pas de durée de validité. Le titulaire du permis doit le retirer en mairie, muni de l'original du passeport européen pour animal de compagnie de son chien. Le maire peut refuser la délivrance du permis, si les résultats de l'évaluation comportementale du chien le justifient.

Par ailleurs, le propriétaire du chien doit en permanence vérifier qu'il remplit les conditions pour le détenir (par exemple, vaccin contre la rage valide). Sinon, le permis est retiré.

La personne qui a la garde d'un chien dangereux doit pouvoir présenter une copie du permis de détention du propriétaire du chien, à toute réquisition des forces de l'ordre.

L'absence de permis pour la détention d'un chien pouvant être dangereux est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Mise en place d'une facturation pour la capture et le gardiennage des animaux de compagnie errants

La mairie est très souvent alertée quand des animaux de compagnie divaguent sur la commune. Afin d'assurer la sécurité publique et d'éviter tout accident, les agents municipaux sont alors chargés de les capturer. Pour ne pas faire supporter à la commune les frais engendrés par la capture et le gardiennage des animaux, le conseil municipal a délibéré pour facturer ces services : 30€ pour la capture et 25€ pour chaque jour de gardiennage, et en cas d'intervention d'un vétérinaire, les frais sont refacturés au propriétaire de l'animal.

Il est à noter que, si le propriétaire ne se manifeste pas très vite, l'animal est alors remis au service de la fourrière qui dispose d'infrastructures nécessaires pour le garder. Le propriétaire devra alors également payer les frais de fourrière.

NOUVELLES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE

Margot Quéraux s'est installée sur la commune en qualité d'esthéticienne à domicile

Après sa scolarité à l'école Sainte-Eustelle puis au collège Saint Joseph à Cognac, elle s'inscrit en Baccalauréat Professionnel Esthétique au lycée Saint-Joseph l'Amandier à Saint-Yrieix (Charente) qu'elle obtient en juin 2016. « Depuis mon plus jeune âge, je ne pense qu'à ce métier ». Cette motivation intacte lui a permis de continuer dans la voie qu'elle s'est fixée. Ainsi, elle a créé son entreprise « Fleur de Coton de Margot ». Elle se déplace sur une vingtaine de kilomètres autour de Cherves-Richemont ainsi qu'au salon de coiffure « Camille coiffure beauté ».

Passionnée par son métier, des formations complémentaires lui permettent d'assurer tous les soins esthétiques du visage, du corps, l'épilation, la teinture des sourcils, le maquillage et l'onglerie ainsi que la préparation de la mariée pour le jour « J ». Margot ne compte pas en rester là, elle a plein d'idées pour l'avenir avec le dynamisme du marché et l'apparition de nouvelles techniques de soins.

Présente sur les réseaux sociaux, elle rayonne sur une clientèle de jeunes et moins jeunes à leur domicile, ce qui développe une relation client privilégiée.



facebook@fleurdecoton.margot – Tél 06.64.18.93.37

Salon de coiffure : 54 avenue Jean Monnet au 05.45.83.28.41

Caroline Roux vous propose ses connaissances en aménagement Intérieur & décoration

Parce que chaque projet d'aménagement est unique, l'agence (iN)SITU installée à Cherves-Richemont met à votre disposition ses compétences de designer d'espace pour vous proposer des solutions d'aménagement personnalisées qui répondront à vos besoins tout en restant adaptées à votre budget, que vous soyez particuliers ou professionnels.

« Je vous apporte mon expertise de designer-coloriste pour mieux vous conseiller et vous guider dans le choix des harmonies colorées en adéquation avec votre intérieur, afin de composer ensemble un espace de vie agréable et à votre image ».

Caroline Roux - (iN)SITU - Design intérieur
caroline.roux16@hotmail.fr 06 70 87 74 03
www.agence-insitu.com



Un point sur les travaux de voirie

Un rond-point pour améliorer la sécurité.

Ça y est, les travaux pour un nouveau rond-point aux abords de la salle de L'Abaca sur la RD731 sont lancés depuis le 27 août. Ceux-ci devraient durer environ deux mois et demi.

L'intérêt de cet équipement est double :

Sécuriser la sortie et l'entrée du parking de L'Abaca lors des événements, sans oublier les activités liées au moulin de Prézier, mais aussi faciliter le flux de poids lourds dû à l'activité de la Distillerie de la Salle tout en intégrant les évolutions futures du plan de circulation au niveau du bourg.

A noter que durant les travaux, la partie basse de la Route des Pins (VC435) et la partie haute de l'Allée de Prézier (VC419) seront **totalelement fermées à la circulation** tandis que la route départementale bénéficiera d'une circulation alternée par feux. Afin d'éviter les feux, certains usagers de la route ont choisi de passer par le lotissement de Trepsec et le chemin de Bricoine. Cet itinéraire est totalement inadapté à un flux important de véhicules et nous avons dû le mettre à sens unique dans le sens Cognac-Burie. La fluidité de la circulation alternée est suffisante et nous vous demandons de laisser la route de Trepsec Bricoine aux seuls riverains. La sécurité à venir se fait au prix de quelques contrariétés provisoires.

Aux abords du chantier, merci aussi de redoubler d'attention pour vous et pour ceux qui y travaillent.



Travaux de remise en état du Pont de Fer.

Entre notre commune et Saint-Sulpice de Cognac, fermé pour des raisons de sécurité, **le Pont de Fer va subir de lourds travaux de remise en état** de la part du chantier d'insertion « La clé de voûte » de l'agglomération de Grand Cognac. Des conventions ont été signées par les parties : une avec Grand Cognac et une avec Saint-Sulpice de Cognac. Ces travaux sont estimés à 20 000 € (matériaux 17 000 € et main d'œuvre 3 000 €). Une demande de subvention auprès du département a été établie.

Ce chemin sera répertorié au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR) permettant une continuité de ces chemins ruraux de randonnée entre les communes.

Limitation temporaire à 7,5 t pour le Pont de Batte-Chèvre.

Le Pont de Batte-Chèvre enjambe le Fossé du Roy qui, à cet endroit, fait la limite entre les communes de Cherves, Boutiers-Saint-Trojan et Nercillac. Les trois communes sont donc concernées par le devenir de cet ouvrage et de la chaussée. Il s'avère qu'à l'entrée du petit pont, du côté de Cherves en direction de Nercillac, une fissure importante a été constatée. En urgence, l'endroit a été sécurisé et les trois communes ont décidé de **limiter par arrêté municipal le poids total en charge à 7,5 tonnes**. L'assise du pont lui-même se délite et a une incidence sur la chaussée (fissures, trous). Le Fossé du Roy est un cours d'eau classé, le SYMBA, SYndicat Mixte du Bassin de l'Antenne en est responsable avec les communes. Des travaux sont indispensables et une aide de la part de l'agence de l'eau du bassin Adour-Garonne sera nécessaire pour leur réalisation non encore programmée.



Rénovation et enfouissement des réseaux

La traversée du Champ de Foire a fait l'objet de travaux cet été. C'était la première phase de l'opération de rénovation de la route de la Garnerie qui doit permettre d'aménager cette rue tout en conservant l'esprit champ de foire et en le valorisant. Les nombreux fils en aérien (électriques et téléphoniques) ont été enfouis et les poteaux supprimés. Par ailleurs, les réseaux d'eaux et d'assainissement ont été contrôlés et réparés.

Nous avons aussi pensé à l'avenir en prévoyant des gaines qui permettront le passage de la fibre optique dans le futur. Au printemps, les trottoirs et le revêtement de la route seront refaits, des aménagements de sécurité seront créés et les arbres manquants seront replantés. L'éclairage public sera également remplacé par des mâts identiques à ceux de la rue de l'Eglise, équipés d'ampoules leds plus économiques.



Programme de réfection des trottoirs et de la place d'Orlut.

Au cours du mois d'octobre, la traversée d'Orlut est compliquée du fait des travaux réalisés par la SCOTPA sur les trottoirs et la place du village. Le but de ce chantier est d'assurer la sécurité des piétons, notamment les personnes à mobilité réduite et les mal-voyants, et de limiter l'entretien futur de ces espaces. Du carrefour de la route de Bréville à la route de la lagune (environ 500 m) les trottoirs seront traités en béton lavé ; si besoin, des bordures et caniveaux seront déposés et remplacés. La place du village, où se déroule la frairie annuelle, sera restaurée en tri-couche rouge.

Par ailleurs, la VC 3, de la route de Mesnac à la nouvelle route créée récemment par l'entreprise Garandeau (environ 1,6 km), sera également restaurée. L'ensemble de ces chantiers, à la charge intégrale de la commune, est de l'ordre de 150 000 €.



Ce qu'il faut savoir sur l'entretien des trottoirs

Il est normal que les habitants de la commune se posent des questions sur l'entretien des trottoirs, là où ils existent. Est-ce à la collectivité de le faire ? à quel titre ? ou aux riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires ? sur quelle distance ? Et que veut réellement dire «Entretien»? S'il s'agit de réfection ou de rénovation, c'est à la collectivité d'agir, au titre de la gestion de la voirie communale ou départementale. Encore faut-il que le constat de besoins réels lui soit communiqué.

En ce qui concerne le nettoyage courant ou le désherbage, cette tâche incombe aux riverains, «au droit de leur propriété». Dans cet exercice qui se déroule sur le domaine public, l'utilisation de produits contenant du glyphosate est interdite, le risque de pollution par ruissellement dans les caniveaux étant avéré. Il convient donc d'utiliser des herbicides bio, ou de recourir à l'arrachage manuel.

Il n'est pas inutile de rappeler que, selon l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut prendre des arrêtés afin d'ordonner aux riverains (particuliers, commerces ou entreprises) de débayer le trottoir adjacent au bien dont ils ont l'usage, afin d'assurer la sécurité des piétons en tout temps, qu'il s'agisse de ramasser les feuilles mortes et humides, ou en cas de neige et glace. Sous peine de mettre en cause la responsabilité de la commune, il appartient donc au maire d'édicter les mesures appropriées, et aux riverains de se conformer à ces mesures dans un esprit de bon sens et de civisme.

L'Actu dans le Département

La fibre optique arrive sur le territoire de la Charente.

Dès 2015, le Département a fait le choix d'investir massivement dans le plan très haut débit pour permettre un accès performant à internet et une meilleure couverture pour la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire.

Ce projet est porté par « Charente Numérique ». Logiquement, si tout se déroule comme initialement prévu, l'ensemble des communes de Grand Cognac devrait être équipé d'ici avril 2021.

En ce qui concerne la commune de Cherves-Richemont, cela devrait être entre janvier 2019 et décembre 2020.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, l'État a lancé en janvier dernier un nouveau mécanisme d'amélioration de la couverture mobile. Ce nouveau mécanisme met les opérateurs en première ligne : ce sont eux qui construiront, entre autres, les pylônes nécessaires à cette amélioration qui porte principalement sur deux volets :

- Généralisation de la 4G sur tous les sites où les opérateurs ont déjà de la 2G/3G à l'exception des pylônes construits pour la résorption des zones blanches des centres bourg,
- Densification de la couverture mobile, sur la base des prescriptions d'une équipe projet départementale pilotée par la Préfecture de la Charente. Cette équipe se met en place et devrait décider de l'équipement de six sites pour 2019 (début des travaux) puis de nouveaux sites les années suivantes.

Les besoins d'amélioration de la téléphonie sont importants en Charente, il est difficile de prévoir le délai de mise en place de ce programme qui améliorera la situation de nos communes.

Solidarité. Une nouvelle mission créée par le Département.

Le référent autonomie intervient depuis janvier 2018 sur notre territoire, il est rattaché au service coordination à la Direction de l'Autonomie du Département. Il assure des permanences sur rendez-vous à la Maison des Solidarités, Villa François 1^{er} à Cognac le mardi. Son rôle est d'assurer l'animation territoriale et d'entretenir les relations partenariales du Département.

Auprès des personnes âgées et de leur famille, il intervient pour prévenir la perte d'autonomie et apporte conseils, informations et orientations.

Routes départementales.

Le Département a investi pour les RN 10 et 141, plus de 40 millions d'euros pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 141 dont une mise en circulation temporaire d'une déviation des virages de la « Vigerie ». La fin des travaux est prévue pour le premier semestre 2020.

En ce qui concerne notre commune, les travaux d'aménagement du giratoire pour desservir l'Abaca. Montant 450 000 € TTC, la commune participe à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération (voir l'article sur les travaux de voirie).

A Cognac, en 2019, le pont de Chatenay sera démolé puis reconstruit.

Coût global de l'opération 4,3 millions d'euros TTC.

- mars 2019 : travaux sur les murs de soutènement,
- septembre 2019 : démarrage des travaux des ponts de Chatenay et de la base plein air,
- fin des travaux : objectif juillet 2020.

A Mesnac : Pont sur le fossé du Roy sur la RD 85 (Cherves-Vignolles)

Coût estimé : 125 000 €

Les travaux ont débuté avec le passage des réseaux.

La RD 85 sera fermée du 24 octobre au 24 novembre et des déviations seront mises en place.

VIE ASSOCIATIVE

Le Racing club de Cherves-Richemont a tenu son assemblée générale le mercredi 13 juin

Le président, Willy Tric, a félicité le club pour la saison écoulée qui s'est soldée par un nouveau bouclier de 2° série.

Au titre des élections, Fabrice Reberrie a décidé de prendre du recul, Mme Bureau est élue secrétaire.

De nombreux changements vont intervenir dans le championnat 2° série Nouvelle Aquitaine qui compte 40 clubs (10 dans chacune des 4 poules).

Calendrier du championnat territorial 2° série où le club joue à Cherves-Richemont

Match aller	Match retour
Le 11 novembre - Ent. Bruges / Blanquefort	Le 16 décembre - POITIERS EC
Le 25 novembre - CRA Niort	Le 20 janvier 2019 - Etoile St Eysinaise
	Le 10 février - AS Pleumartin
	Le 24 février 2019 – Roi Pontois

Les matchs commencent à 15 h 30

Le conservatoire du vignoble charentais a fêté ses 20 ans et inaugure le centre de traitement à l'eau chaude de la pépinière viticole

Créé en 1998 à l'initiative de l'Institut de Formation de Richemont, de professionnels viticoles et de politiques locaux, le Conservatoire du Vignoble Charentais s'est développé pour devenir un véritable centre de recherche sur les cépages charentais.

Tout au long de son évolution, l'appui de la commune de Cherves-Richemont a été total, que ce soit au niveau de sa création, sous la mandature de Gérard Lavigne ou pour son développement sous les mandatures d'Alain Riffaud.

Afin de fêter cet anniversaire comme il se doit, près de 150 personnes (professionnels, chercheurs, représentants des collectivités...) étaient présentes sur le site de l'ABACA le 6 septembre dernier.

Plusieurs animations se sont succédé tout au long de la journée :

Inauguration du « Centre Régional de Traitement à l'Eau Chaude de la Pépinière Viticole de la Région du Cognac » : Ce nouveau bâtiment, récemment construit à côté de l'Ampélopole abrite une unité créée en partenariat avec les pépiniéristes viticoles de la région du Cognac. Ce centre va permettre de traiter jusqu'à 4 millions de plants par an contre la flavescence dorée (maladie provoquant la mort de la vigne). Ce traitement thermique (trempage des plants pendant 45 min à 50°C), sans intrant phytosanitaire, va contribuer à limiter l'évolution de la maladie dans la région.

Conférences : L'après-midi a été consacré à des conférences sur la création du Conservatoire, ses travaux et ses perspectives. Plusieurs personnalités se sont succédé à la tribune (fondateurs, chercheurs, historien...)

Ateliers à thème sur les activités du Conservatoire : Les principaux thèmes travaillés par le Conservatoire ont fait l'objet de présentations actives par petits groupes (microvinifications, hybridations, visite de la collection...)

Ce vingtième anniversaire, qui accueillait une délégation de la CTNSP (Il s'agit du réseau national des Conservatoires de vigne, fédéré autour de l'INRA et de l'Institut Français de la Vigne et

Du nouveau pour le site internet de la commune

Afin de renseigner nos administrés au mieux de nos actions, les délibérations du conseil municipal sont consultables en ligne dès retour de leur enregistrement par la préfecture.

Chaque mise à jour sera mise en évidence sur le site internet dans le menu de droite par ce visuel pendant une semaine.



La page de consultation sera accessible de façon permanente par le menu rubrique [Vie municipale]-[Délibérations du conseil municipal] ou le lien suivant <http://site.cherves-richemont.com/index.php?post/Délibérations-du-conseil-municipal>

Cette page affichera l'ensemble des documents du plus récent au plus ancien en mettant en évidence les nouveaux documents.

Parallèlement, et suite au changement de rythmes scolaires, le bulletin d'inscription en ligne à la P'tite Pomme a évolué. Afin de le laisser suffisamment clair. Il affiche le programme à venir une fois la catégorie d'âge sélectionnée. Ce service semble avoir été bien accueilli puisque 30% des enfants sont inscrits par ce biais. N'hésitez pas à l'utiliser.

Nous espérons que les évolutions du site répondent à vos besoins. Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter

du Vin), a confirmé le positionnement du Conservatoire du Vignoble Charentais comme un acteur local de la recherche viticole, mais également des liens étroits avec les structures de recherche nationales.



Comité de jumelage de Cherves-Richemont

Cet été, Thierry SICOT, Président du Comité de Jumelage, s'est rendu à Moral de Calatrava afin de rencontrer le Maire, Manuel TORRES et quelques membres du Comité de Jumelage.

L'accueil a été chaleureux et Manuel TORRES a proposé d'accueillir une délégation chervaise en 2019, ce qui nous permet d'espérer à nouveau un échange avec la ville jumelée, soutenu dans ce sens par notre municipalité.

L'assemblée générale du comité de jumelage aura lieu le vendredi 14 décembre prochain à 18h30 au centre socio-culturel « Gérard Lavigne », salle des Aînés.

Cette assemblée est ouverte à l'ensemble des habitants de la commune ; venez nombreux.

Les Quins Quins repartent pour une deuxième saison riche en projets

Nous avons bouclé notre première saison avec un nombre d'adhérents inespéré : en effet pas moins de 60 passionnés de course à pied et plus particulièrement de trail sont venus gonfler les rangs de notre association, le bouche à oreille a bien fonctionné.

Cette nouvelle saison, nous avons plusieurs échéances très importantes, bien sûr avec des courses un peu partout dans la région mais aussi dans l'ensemble de l'hexagone, et nous allons également organiser plusieurs événements : le 08 Décembre un footing sur 2 distances 5 et 10 km au profit du **Téléthon**, où nous espérons récolter un maximum d'argent, et le 19 Mai nous organisons notre course "**Le Grand Trail de la Folle Blanche**" où il y aura 2 distances 11 et 21 km. Nous allons vous faire découvrir de superbes endroits de la commune avec de belles surprises à la clé. Pour ce trail nous parrainerons une autre association : « **Vaincre la mucoviscidose** ».

Pour conclure je tenais à remercier la municipalité de Cherves qui nous aide et nous soutient au quotidien, les adhérents évidemment, mais aussi nos partenaires qui nous ont fait confiance pour cette première saison.

Damien Pageaud

Président de la Team Quins Quins Trail Running



Une nouvelle directrice au Centre Equestre de Boussac

Originaire de Marseille, Maryline Gravat, 28 ans, est directrice enseignante aux Ecuries de Boussac depuis juillet 2018.

Après une formation à Cognac de 2008 à 2010, elle obtient son diplôme : le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS). Elle enseigne dans différentes structures :

- 2011 à Cherves
- 2012 à 2013 à Paris
- 2013 à 2015 à Aléria en Haute Corse
- 2015 à 2017 à Breuillet

Ses objectifs à Boussac ;

- renouer des relations avec les différentes instances, CDA, mairie, comité départemental et régional de la Fédération Française d'Équitation, direction régionale du sport
- retrouver la confiance du public, notamment avec l'IREO de Richemont qui a une filière équestre dans ses formations
- faire des animations pour les enfants et les adultes en impliquant les parents, afin d'augmenter le nombre de licenciés et de propriétaires de chevaux pour le côté pension.
- organiser 5 à 6 concours par an

Actuellement le club comprend 125 licenciés et 10 chevaux en pension alors que la structure permet d'en héberger 30. Yoan Seigner fait du débouillage, travail de chevaux commerce ou propriétaire au sein des écuries. Chaque mois, le centre équestre propose une animation pour enfants et adultes.

Nous souhaitons bienvenue à Maryline Gravat sur notre commune et une belle réussite aux Ecuries de Boussac. Samedi 29 et dimanche 30 septembre a eu lieu un concours complet d'équitation, Etape Grand Régional (professionnels et amateurs) avec 161 participants.



Solidarité Urgence organise une braderie les 17 et 18 novembre à la salle des fêtes de Cherves

L'association Solidarité Urgence vient en aide à plus de 3 000 familles en difficulté. Son magasin, impasse Barnet à Cognac, est ouvert au public les mercredis et les vendredis après-midi de 14h à 17h30. Vous pouvez y acheter meubles, vêtements, vaisselle...

Jacques PERIER, Président de l'association, vous invite à venir à la braderie de vêtements qui aura lieu les 17 et 18 novembre à la salle des fêtes de Cherves ; ce sera l'occasion de faire des affaires tout en faisant une bonne action.



Fêtes de fin d'année scolaire

Le projet portant sur le thème « Allons au cinéma » de l'école Paul Garandeau, en partenariat avec le réseau Canopée et Educ'images, est arrivé à son terme le 19 juin avec le spectacle présenté à l'Abaca. La classe de Fabienne Lagarde qui travaille depuis deux ans avec Annie Moreau et cinq jeunes de l'Institut médico-éducatif (IME) des Vauzelles étaient également associés à ce projet qui a obtenu le prix de la Citoyenneté de l'Ordre national du Mérite (voir le Lien de juin 2018). Julia Pain, du conservatoire de musique et intervenante auprès des écoles avait en charge la partie chants. Un excellent spectacle où tous, intervenants, professeurs, élèves, ont donné le meilleur d'eux-mêmes, où les parents enthousiastes n'ont pas ménagé leurs applaudissements dans une salle pleine.

L'école maternelle a fait le tour du monde en chansons pour la fête de fin d'année avant le dîner barbecue animé par Astrid Boop, maman d'élève, jusque tard dans la nuit.

L'école Sainte-Eustelle a fêté la fin de la scolarité en deux temps. Avec le projet scolaire sur le thème du théâtre à l'Abaca, lors d'une grande et belle soirée. Puis, la kermesse a fait voyager le public au cœur des années 80 après les différents jeux installés dans le clos du presbytère et avant le repas convivial de fin de soirée.



Rallye des vieilles voitures.

Un membre du club des 2CV de Pons, résidant à Masseville a organisé un circuit d'environ 50 km sur notre commune le dimanche 27 mai 2018.

25 personnes et une quinzaine de vieilles voitures ont sillonné les routes depuis le départ à 10 heures place de Chez Théré, direction Richemont, visite de l'église et sa crypte, le vieux cimetière, passage devant le centre équestre, Lhoumade, Bois Roche pour arriver à l'arbre François 1^{er} où attendait Francis Bouchereau qui a fait découvrir le conservatoire du vignoble. Après l'apéritif à l'Ampélopole et un pique-nique place du champ de foire, une visite du château Chesnel avait été prévue de 15 à 16 heures, ensuite visite de l'église de Cherves, puis ils ont traversé les carrières Garandeau, rafraîchissement à Masseville et retour place de chez Théré.

Le soleil étant au rendez-vous, tous les participants ont apprécié cette belle balade et sont prêts à revenir pour découvrir notre patrimoine.



La saison culturelle 2018/2019 a débuté le 22 septembre avec l'humoriste belge Alex Vizorek.

Il a voulu nous faire découvrir les arts à sa manière, drôle et déjanté mais sans tomber dans la vulgarité. Pari réussi ? En tout cas, il a eu l'art de nous faire rire et nous a entraînés dans son univers. Les spectateurs sont sortis ravis et n'ont pas manqué d'éloges sur le personnage et la qualité de son spectacle. Bravo Alex !



AGENDA

NOVEMBRE 2018

- Courant novembre** : Spectacle folklorique par les Gars Dau Pays Bas
Samedi 3 : Spectacle de mode à l'Abaca
Vendredi 9 : Les p'tites z'histoires du vendredi (pour les nounous) à 9h15 ou 10h30
Samedi 10 : Café Biblio à 10h
Samedi 10 : Arbre à contes à 11h à la médiathèque
Dimanche 11 : Commémoration au monument aux morts par les anciens combattants de Cherves-Richemont
Mercredi 14 : « Un pays dans le ciel » (Spectacle décentralisé de l'Avant -Scène à Cognac) à 19h30
Vendredi 16 : Soirée jeux de 18h à 22h, à la médiathèque
Les 17 et 18 : Braderie de vêtements par Solidarité Urgence, à la salle des fêtes de Cherves
Dimanche 18 : Bourse à l'enfance par l'APE
Samedi 24 : « Le Paquet », théâtre dramatique par la compagnie du Théâtre du Lavoir à l'Abaca, 20h30
Samedi 24 : Foire aux livres par la médiathèque, au Centre Socio Culturel G. Lavigne, de 9h à 17h
Dimanche 25 : Concours de jumping canin par les Cani'Kazes au centre équestre de Boussac, pour le Téléthon
Vendredi 30 : Images de sciences, Science de l'image – Projection et débat : « Le vin en ébullition » à 20h



DECEMBRE 2018

- Les 7 et 8** : Téléthon par les associations communales et la municipalité
Samedi 8 : Biblio Café à 10h
Vendredi 14 : Les p'tites z'histoires du vendredi (pour les nounous) à 9h15 ou 10h30
Vendredi 14 : Soirée Pyjama à 19h
Vendredi 21 : Fête de Noël des écoles publiques à l'Abaca
Samedi 15 : Des Bouts d'choux et des contes à 11h

JANVIER 2019

- Samedi 12** : Biblio café de 10h à 12h à la médiathèque
Vendredi 18 : Soirée jeux de 18h à 22h, à la médiathèque
Samedi 19 : La nuit de la lecture de 18h à 22h (Blind test musical et Initiation au Rock)
Dimanche 27 : « L'école des magiciens »- spectacle de magie, de et avec Sébastien Mossière à l'Abaca, 16h

FÉVRIER 2019

- Samedi 8** : Biblio café de 10h à 12h à la médiathèque
Dimanche 9 : Concours de belote, par l'APE à la salle des fêtes de Cherves
Dimanche 9 : Banquet par la Société de Chasse de Cherves-Richemont
Vendredi 15 : Soirée jeux de 18h à 22h, à la médiathèque
Du 12 au 25 février : Exposition concours photos « Paysages de la vallée de l'Antenne »

Toutes les dates et manifestations sont données sous réserve de modification.

Serge Chardonnet nous raconte comment une fontaine a retrouvé vie. Enfin... c'est une vieille carcasse de voiture (vous découvrirez pourquoi à la lecture du récit) et la Fontaine elle-même qui nous racontent cette belle aventure.

Quand Randonnée rime avec Nature, Respect et Propreté !...

Tombée dans le lavoir d'une Fontaine, près du pont de St Sulpice, moi, vieille carcasse de voiture Renault R5, je dormais là depuis quelques 18 ou 20 années. Mais je n'embellissais pas le paysage et même j'apportais une certaine pollution. Cependant noyée dans les taillis où personne ne passait, on m'avait certes complètement oubliée ! Or cette année 2017 en juillet, le Comité



des fêtes d'Orlut organisant une belle randonnée pédestre, vint à passer par là ! Oh quelle surprise de voir tous ces gens, amoureux des sentiers, champs et forêts !...

Mais je n'étais pas fière, car ma place n'est pas ici, dans cette Fontaine dont je ternissais la beauté ! Alors, attentifs au respect de la nature et à la propreté de tous lieux qu'ils traversent, les organisateurs décidèrent de me sortir, pour aller finir ma vie dans les lieux prévus. Et quelques semaines plus tard... le grand jour est arrivé :

Ce ne fut pas une « mince affaire », car il a fallu débroussailler, tailler, tronçonner et faire venir un matériel spécial pour mon extraction. Secrètement, j'étais ravie de quitter les lieux. Soudain une force me secoua et leva ma vieille carcasse rouillée vers

le ciel, puis me déposa sur un « plateau ferrailleur » : j'étais donc prête pour mon dernier voyage. J'aperçus alors la Fontaine, qui libérée de l'intrus, semblait esquisser un léger sourire !

Il a fallu des heures de labeur, non sans peine, mais tout s'est bien déroulé. Maintenant ils vont pouvoir remettre cette Fontaine et son Lavoir en état, et lui redonner sa beauté d'antan dans ce décor sauvage ! Et espérons que « Dame Bonne Etoile » fasse rejaillir l'eau de cette source pour « couronner » cette Bonne Action !

Au fait quel est son nom ?...qui se souvient ? Eh bien puisant dans les anciennes mémoires vivantes de Cherves, elle s'appelle : *Fontaine de la Roche* !... Lieu très cher aux habitants du Pont, qui était il y a 60 ans, leur source de vie !... Plus tard, un petit sentier sera créé permettant de découvrir cet endroit.

Bravo et Merci au Comité des Fêtes !... je suis maintenant en Paix !



La Vieille Carcasse... Serge Chardonnet... et Dame Nature !

Juillet 2018, dernières infos

Après quelques 410 heures de travail acharné, de persévérance et de courage :

Moi la Fontaine de la Roche, je suis enfin libérée de l'intrus, mais surtout, l'équipe a remis « ma robe et mon voile » (« caburote » et lavoir) d'antan en état et je retrouve enfin une seconde jeunesse ! Tout a été nettoyé : les pierres brossées, collées, remontées comme autrefois !



Je souhaitais être admirée de nouveau dans ce cadre où je trône superbement. Et bien, le Comité des Fêtes et les amis ont organisé une petite « fête » près de moi, autour d'un verre. Le maire de Cherves, quelques élus, des anciens et des habitants d'autrefois étaient présents et ravis de me revoir si belle !

J'étais heureuse de voir ces personnes m'admirer ; aussi je leur ai donné un petit filet d'eau ! Et puis... plus de 300 personnes, à l'occasion de la Rando Val d'Antenne, sont passées près de moi, ont pu me contempler et faire des photos souvenirs. Mais ils ont surtout pu apprécier le travail remarquable et « gigantesque » qui a été réalisé !

Un Grand Merci à tous ces bénévoles pour leur initiative, leur dévouement et leur courage ! Ils peuvent être fiers et heureux de m'avoir sauvée d'une « mort »

certaine ! Je suis en Joie et en Paix !...

La Fontaine de la Roche.



Loé CANDÉ, le 23 août
 Naya DOHOLLOU DELMAS, le 3 août
 Ésaïe URGARGOWITCH, le 26 juillet
 Albane MOUTET, le 13 juillet
 Saylor FUSINI, le 10 juillet
 Timéo LECLERC RODDIER, le 29 juin
 Olga VOISIN, le 17 juin
 Lino MÉCHAIN GALVAN, le 7 mai



Jean-Michel CHOLLET, le 13 septembre
 Romain BIJOU, le 1er septembre
 Laetitia GOURBIN, le 29 août
 Didier HELLEGOUARCH, le 19 août
 Marie-Rose LAMBERT née Olivier, le 08 août
 Jacques BERTET, le 10 août
 Marguerite MARTIN née ROUSSEAU, le 22 juillet



Jean-Louis GIBOIN et Eugénie FAISANT, le 19 juillet
 Jean-Luc GIMAUX et Marie-Eve MOREAU, le 21 juillet
 Sylvain GAUDUCHEAU et Charlotte ROY, le 1^{er} septembre
 Pierre ARMAND et Emmanuelle RIVOALEN, le 14 septembre
 Francis LEJEUNE et Josette CAPÉLAN, le 29 septembre



NUMEROS UTILES

MAIRIE DE CHERVES ET MAIRIE ANNEXE DE RICHEMONT

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

ESPACE CULTUREL L'ABACA

Tél. : 05 45 32 30 38

3, allée de Prézier

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél. : 05 45 83 70 40

1, impasse du Vieux Chêne

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h00-18h00 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Vendredi : 14h00-18h30 - Samedi : 9h00-12h00

MULTI-ACCUEIL « Les Titous »

Tél. : 05 45 83 62 59

2, impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier et occasionnel

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »

Tél. : 06 78 65 05 87

Place du Champ de Foire

Mercredi : de 7h30 à 18h30

ADMR

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 17h00



PRÉSENCE VERTE

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance

46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1^{er} - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

ECOLE

ECOLE J.M. WEBER05 45 83 28 35

ECOLE P. GARANDEAU.....05 45 83 25 30

ECOLE SAINTE EUSTELLE05 45 83 28 53

MAISON FAMILIALE RURALE (IREO)05 45 83 16 49

RESTAURANT

La Caverne de l'Ours..... 05.45.81.68.71

BOULANGERIE

Place André Guillot 05.45.83.14.45

DIVERS

GARAGE 05.45.83.16.17

PHARMACIE 05.45.83.27.75

ETIOPATHE..... 05.45.36.48.22

MÉDECINS..... 05.45.83.27.88

DENTISTE..... 05.45.83.10.97

OSTÉOPATHE 06.42.56.80.23

INFIRMIÈRES 05.45.83.25.05

ALIMENTATION VIVAL / LA POSTE RELAIS 05.45.83.15.44

TABAC PRESSE 05.45.83.14.50

COIFFEUR..... 05.45.83.28.41

TRANSCOM (transport vers Cognac) 05.45.82.01.99

TAXI 06.87.98.98.23

PRESBYTÈRE 05.45.83.25.64